

## Contrat de professionnalisation.Rupture par l'entreprise.

## Par brosse, le 11/10/2013 à 04:49

[fluo]bonjour[/fluo]

j'ai signé un contrat de professionnalisation pour devenir

peintre industriel itinérant.La société qui m'emploie est en redressement judiciaire,bientôt elle fermera ces portes.

Que puis-je espérer? Indemnisation, solde de tous comptes.

Peut-on m'éclairer? Merci pour vos réponses.

## Par moisse, le 11/10/2013 à 07:45

## Bonjour,

Le salarié en contrat de professionnalisation est un salarié comme les autres. Le liquidateur dressera donc un bordereau des salaires dus à l'AGS qui les règlera conformément aux règles en la matière.